



A. LECHELON
Octobre 2016

Numéro 42

Magazine d'information et de liaison édité par

L'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

Fondée en 1946 - Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de publication Louis SAUVADET - Dépôt légal en Préfecture du Puy de Dôme

Siège Social : 14 rue PONCILLON - 63000 CLERMONT-FERRAND © APS 2002 – Droits réservés

Site internet : apsaumon.com

Editorial

Pas de bonnes nouvelles cette année : un jugement très surprenant du tribunal administratif au sujet de la navigation dans le haut-Allier ; un faible nombre de saumons passés à Vichy avec des blessures très inquiétantes ; et plus surprenant encore, le report de l'aménagement de POUTES à deux semaines du début des travaux !

En ce qui concerne

- la navigation sur le haut Allier : recours auprès de la cour d'appel de Lyon. Un nouvel arrêté préfectoral a été pris sur des considérations de sécurité ;
- Le nombre de saumons passés à Vichy dépend des fluctuations (conditions climatiques et des caractéristiques physiques du linéaire Loire - Allier, ces dernières sont accentuées par des seuils qui fragmentent l'axe Loire - Allier par basses eaux) ;
- les blessures : en 2006, LOGRAMI avait réalisé une étude sur la migration des saumons en Loire et dans l'Allier qui décrit les conditions sanitaires des saumons capturés (et relâchés) : « elles étaient inquiétantes ». Depuis, quelques témoignages laissent à penser que les silures seraient à l'origine des blessures ; un adhérent a vu des silures poursuivre un saumon au Guétain ; d'autres, ont assisté à l'attaque réussie d'un silure sur un saumon à Moulins. Nous savons que les conditions hydrauliques sont très aléatoires pour les observations, mais en dix ans, il y aurait eu moyen d'installer des caméras à proximité d'un seuil et dans les passes à poissons pour comprendre afin de statuer. Osons une hypothèse : si les saumons ou aloses sont poursuivis à proximité d'un seuil ou dans une échelle à poissons, les migrateurs dans leur course doivent heurter la structure béton ou les blocs de rocher d'où leurs blessures (au moins pour certaines). Nous souhaitons qu'à l'avenir les responsables hiérarchisent les études afin d'être efficaces. Un exemple : l'étude de la réhabilitation du saumon dans le bassin de la Besbre pouvait être différée car elle est anecdotique ; espérons qu'elle a contribué à l'obtention d'un diplôme.

Dans ce bulletin nous évoquons notre assemblée générale ; les principales orientations du rapport sur la continuité écologique aquatique ; la première partie d'article de fond sur l'alevinage : il faut comprendre que l'alevinage est aujourd'hui très contesté par certains biologistes, des écloseries sont fermées dans les Iles Britanniques ; nous essayons de faire le tour des séminaires consacrés à ce sujet. Nous sommes en plein débat au sein du groupe d'action du PLAGEPOMI avec des positions très éloignées entre le collectif amont et les autres organisations. Enfin nous terminons par le report (pour l'instant) de POUTES.

Sachez que l'APS dans toutes ces déconvenues a agi : nous avons fourni des éléments solides sur la plupart des dossiers et nous continuerons.

Louis SAUVADET

Le saumon un patrimoine, une valeur économique pour l'Auvergne

ASSEMBLEE GENERALE 2016Dans ce numéro :

Editorial

Assemblée
Générale 2016La Continuité
écologique
aquatiquePolitique
d'alevinage

Poutes

Brèves

Elle s'est tenue le 3 avril 2016 à Pont du Château.

Dans la première partie, interne aux adhérents, une restructuration du bureau a été approuvée par l'ensemble des présents. Les modifications portent sur :

- Secrétaire : Jean Luc IMBERT
- Trésorier : Pierre HAUTIER
- Secrétaire adjoint : Michel GROLET
- Trésorier adjoint : Claude MARTIN

La seconde partie fut consacrée

- à la continuité écologique ;
- à la prédation des silures ;
- aux conditions particulières de l'été 2015 ;
- à l'alevinage ;
- à des échanges sur l'opportunité d'ouverture de la pêche ;
- aux conséquences de l'annulation des Arrêtés Préfectoraux en ce qui concerne la navigation sur l'Allier.

Précisions en ce qui concerne la continuité écologique :

- Chute de Luc (amont de Langogne) ⇒ un arasement est prévu ;
- Poutes (voir article) ;
- Vieille Brioude ⇒ des échanges sont en cours entre le propriétaire (SHEM), l'ONEMA et la DTT43 ; Le projet du dispositif de dévalaison est sur la bonne voie. En ce qui concerne la passe à poissons, l'étude est à reprendre. Concernant le débit réservé : SHEM propose 3 m³/s ; il y a désaccord sur ce point. Le débit réservé actuel est de 6 m³/s.
- La Bageasse ⇒ une demande a été faite pour une régularisation des débits réservés ;
- Les Madeleines ⇒ une passe rustique en rive droite devrait être réalisée dès cet été.
- Seuil de l'Autoroute ⇒ D'après la société VINCI les travaux sont reportés à 2017 ;
- Les Lorrains ⇒ une rencontre a eu lieu avec VNF, ONEMA, DTT58 et l'APS pour un échange en ce qui concerne les modalités du règlement d'eau.

Commentaires bureau APS : la lenteur avec laquelle les problèmes de continuité écologique aquatique sont traités est inadmissible. Au départ tout aurait dû être réglé pour les propriétaires de basse chute en Juillet 2017, date butoir. Le ministère de l'environnement prévoit un délai supplémentaire de 2 ans pour que les propriétaires se mettent en conformité !!

Ajoutons que les quelques dispositifs de franchissement réalisés sont loin d'être exemplaires. Combien de réalisations sont réellement évaluées en terme d'efficacité afin de contribuer à un retour d'expérience ? Il serait temps que les bureaux d'études en charge de ces projets soient dans une démarche de progrès continu et à l'écoute des personnes qui ont un vécu sur le comportement des poissons et une connaissance des rivières.

Louis SAUVADET

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

En Janvier 2016, le rapport d'information sur la restauration des continuités écologiques aquatiques a été rendu public. Saluons le travail et l'implication de Madame Françoise DUBOIS (députée de la Sarthe) et de Monsieur Jean Pierre VIGIER (député de la Haute Loire). Ci dessous la conclusion et la liste des propositions contenues dans ce document.

Orientation N°1 : définir les priorités sur les grands cours d'eau migrateurs

- Introduire un niveau de priorité supplémentaire au sein de la liste 2, réservé aux cours d'eau sur lesquels sont présents les grands migrateurs.
- Garantir un financement intégral des travaux de restauration des continuités écologiques aquatiques sur les cours d'eau classés « grands migrateurs ».
- Baisser la fiscalité sur les aménagements favorables à la continuité écologique.

Orientation N°2 : Coordonner la gouvernance locale

- Généraliser l'élaboration de SAGE à l'ensemble des cours d'eau.
- Généraliser la constitution des établissements publics d'aménagements et de gestion de l'eau (EPAGE) essentiels à l'élaboration et à la mise en œuvre partenariale avec les établissements publics territoriaux de bassin (ETPB) de la politique de l'eau dans les bassins.

Orientation N°3 : Renforcer la protection des poissons migrateurs

- Mettre en place une politique de gestion des prédateurs compatible avec la présence des migrateurs, en particulier le silure.
- Mettre en place une politique de gestion de la pêche (amateur et professionnelle) compatible avec la protection et la valorisation des populations de migrateurs, qui limite les méthodes susceptibles d'entraîner des captures accidentelles.
- Renforcer les opérations de contrôle de la pêche sur les cours d'eau où sont présents des poissons migrateurs.
- Garantir un niveau de qualité de l'eau dans les zones de reproduction compatible avec les exigences biologiques des espèces de migrateurs visées.
- Améliorer la compréhension des effets de l'anthropisation des cours d'eau sur les poissons migrateurs, afin de garantir une restauration durable de leurs populations.
- Soutenir les programmes de recherche destinés à améliorer l'efficacité des passes à poissons et à réduire les coûts d'installation et d'entretien.
- Permettre aux investissements d'avenir de financer des actions destinées à protéger la biodiversité, notamment dans le domaine de la recherche et du développement.

Orientation N°4 : Mieux communiquer sur le sujet des continuités écologiques aquatiques

- Lorsqu'une opération d'aménagement ou d'effacement est envisagée, diffuser une fiche pédagogique rappelant les retombées positives attendues de l'opération.
- Sensibiliser les élus locaux aux enjeux liés à la restauration des continuités écologiques aquatiques afin de donner une impulsion nouvelle à cette politique publique.
- Accroître le soutien financier aux associations impliquées dans la sensibilisation des publics scolaires aux enjeux de la continuité écologique aquatique.

Orientation N°5 : Garantir un meilleur accompagnement des propriétaires d'ouvrages

- Permettre aux notaires d'informer les acheteurs de moulins de leurs devoirs en matière d'entretien de l'ouvrage.
- Créer, au sein des directions départementales des territoires, une unité capable, sur demande, d'entretenir en lieu et place des propriétaires.

Orientation N°3 : Acquérir l'information indispensable à la planification des créations d'aménagements et se donner les moyens de les réaliser

- Créer une base de données recensant l'ensemble des travaux de restauration des continuités écologiques aquatiques menés en France et évaluant leur coût. Cette base de données pourrait être gérée par les agences de l'eau. Outre son caractère informatif, elle renforcerait le partage d'expériences.
- Estimer le coût global des travaux de restauration des continuités écologiques nécessaires pour atteindre les objectifs en matière d'atteinte du bon état écologique des eaux.

Le rapport complet est disponible sous le lien <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i3425.asp>

POLITIQUE D'ALEVINAGE

La consultation sur les déversements en juvéniles a révélé des grandes différences d'analyses et de propositions entre les organisations consultées par la DREAL Centre en Octobre 2015 puis en Février 2016. Il nous est apparu nécessaire de porter à la connaissance de tous, les analyses, les idées et les décisions prises outre Manche concernant la problématique de l'alevinage.

Regards sur les séminaires anglo-saxons

Depuis quelques années, des séminaires (Glasgow en 2013, Banchory (cité sur les bords de la rivière Dee) en 2014 puis à Dublin l'an passé) ont eu lieu entre scientifiques anglo-saxons sur différents aspects de l'alevinage. Ci-dessous, quelques différents points en ce qui concerne l'alevinage sont repris et commentés.

A Glasgow, un focus a été fait concernant la rivière Spey en Ecosse. Deux salmonicultures (Sandback et Tulchan) ont produit 2,2 millions d'alevins et œufs oeillés par an entre 2004 et 2014. L'analyse des retours a montré que sur 8000/10000 captures annuelles, 150 poissons étaient de provenance d'une des salmonicultures, soit une contribution maximale de 1,8 %. L'alevinage a contribué à un retour complémentaire de 450 saumons annuellement.

Suite à ce constat, il a été décidé de réduire la quantité d'alevins déversés annuellement depuis 2015 : 230 000 alevins sont déversés dans le bassin de la Spey. Toutefois le « board » (organisme décisionnel) considère que le déversement d'alevins peut-être un outil efficace dans certaines circonstances. Sur la Spey il y aura une continuation de l'alevinage mais dans le but d'un principe de précaution (mitigation dans le texte) plutôt que dans un but d'amélioration du stock.

A Banchory, un focus a été fait sur la rivière Dee (quelques aspects sont similaires avec les rivières Spey et Wye, voir plus loin dans le texte pour cette dernière).

Quelques faits intéressants dans la partie consacrée aux questions / réponses :

- Des recherches ont montré que des poissons de taille inférieure à 40 cm ne sont pas assez robustes pour nager contre les courants marins, d'où une migration passive des post smolts. Cependant, d'une année sur l'autre, les vents varient. Ils influencent les courants marins à la surface de l'Océan et les routes de migration des post smolts ;
- Les phases du passage des poissons de l'eau douce à l'Océan et réciproquement (de l'Océan à l'eau douce) sont délicates ; les conditions environnementales (températures des eaux et débit de la rivière) peuvent être la source de mortalités importantes (1) ;
- Le taux d'exploitation pour la rivière Dee est estimé à 10 % en ce qui concerne la pêche sportive. Un potentiel de 4000 captures signifie que 40 000 saumons sont présents dans le bassin de la Dee.

A Dublin, le focus concernait la rivière Wye, les biologistes pensent que l'amélioration de l'habitat a été un facteur majeur dans le retour d'une population plus importante de saumons ces dernières années. Sur les rivières Wye et Usk (toutes deux Galloises) 68 passes à poissons ont été construites ; 19 seuils enlevés d'où 739 kms de nouveaux habitats accessibles aux saumons et truites.

A ce jour, 80 % des linéaires des systèmes fluviaux Wye et Usk (rivière voisine de la Wye) sont considérés comme en bon état contre 12 % en 1996. Ceci justifie l'arrêt des quatre écloséries (cet arrêt est très contesté par certains propriétaires de parcours de pêche).

Les biologistes ont mis l'accent sur :

- La résilience des stocks de saumon : dans les Iles Britanniques, ils pensent que le nombre de frayères à saumons actuellement est plus important que dans le passé (200 dernières années) ;
- Le risque de la perte de la diversité génétique et l'importance de l'adaptation locale à la survie des stocks se traduisent par l'exemple suivant « des œufs de saumon écossais ont été élevés aux côtés d'œufs de saumons espagnols ; les deux populations de juvéniles ont été libérées dans une rivière espagnole ; le taux de retour moyen des poissons d'origine locale (espagnole) a été de 7,85%, tandis que ceux d'origine écossaise a été de 2,88 % ».

Une particularité a été cependant évoquée : l'utilisation de l'alevinage pour attirer les saumons dans une rivière par le biais des phéromones.

Enfin dans les 3 séminaires, les biologistes doutent de la contribution de l'alevinage concernant le succès de la rivière Tyne.

¹ Une conférence est prévue les 14 et 15 mars 2017 à Berwick upon Tweed sur les taux de survie des smolts et des post smolts en rivière, estuaire et près des côtes. Dès la diffusion des documents, nous relayerons les points importants.

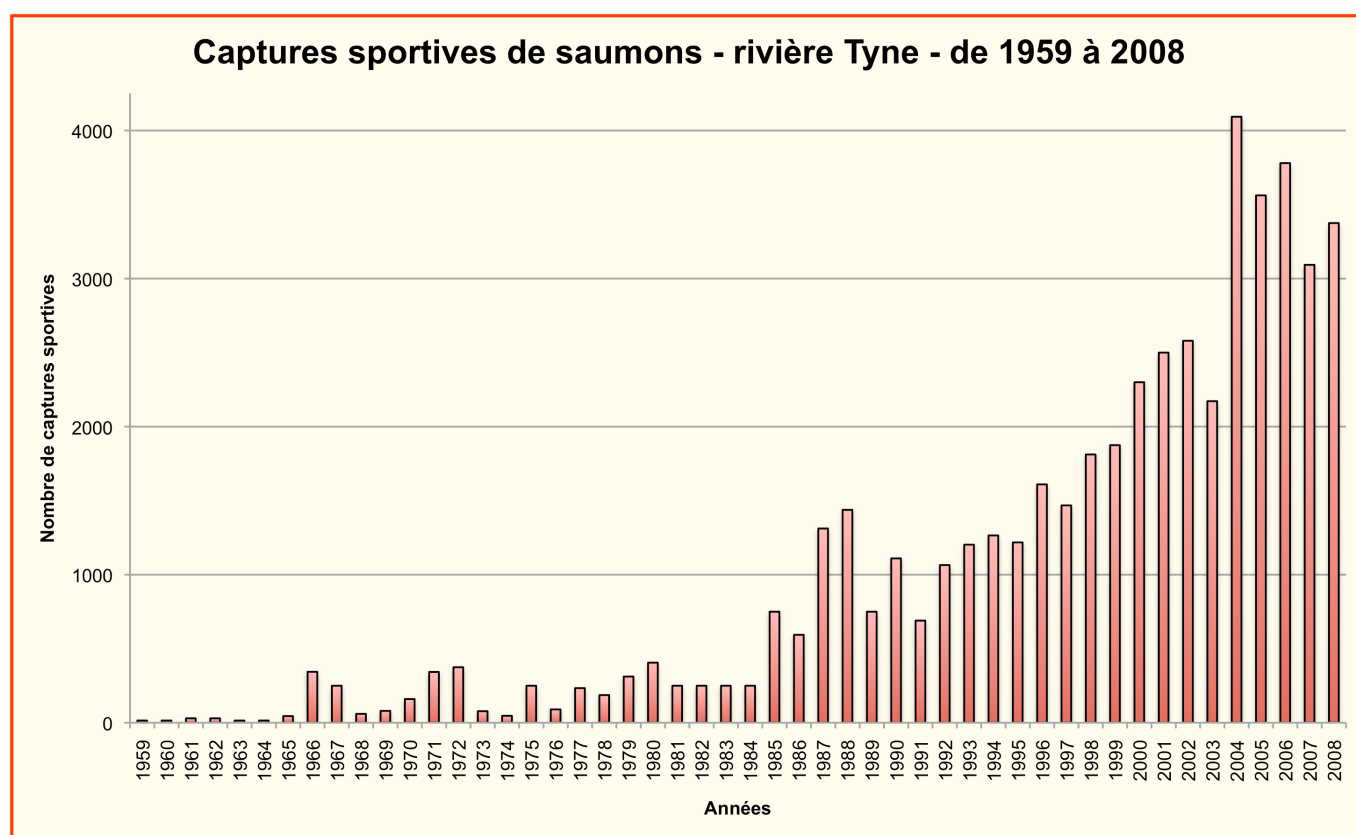
Nos commentaires

Si nous tenons compte que le taux de capture par la pêche sportive (à la mouche) a été évalué sur des rivières Canadiennes de 25 à 40 % (ceci est un ordre de grandeur car cela dépend des conditions climatiques, des techniques de pêche, et du nombre de pêcheurs et même de la rivière ; sur la Dee, ce taux de capture est inférieur, l'accès est limité, la pêche est uniquement à la mouche.)

Avec le critère défini ci dessus, les montaisons sont de l'ordre de 20 000 à 32 000 saumons annuellement sur le bassin de la Spey. Une très forte proportion de poissons est remise à l'eau ; l'apport de l'alevinage sur la Spey et la Dee nous apparaît comme un principe de précaution.

En ce qui concerne la Wye, le nombre moyen (sur cinq ans) de captures sportives est de 800, voir 1000 pour l'année 2015. Ce qui correspond à des montaisons de l'ordre de 2500 à 4000 saumons. L'arrêt récent des écloséries sur le bassin de la Wye a aussi une origine financière : le nombre de personnes qui s'occupent de la police de la pêche a été divisé par deux, le risque est la reprise du braconnage à une très grande échelle sur ce bassin.

Compte tenu du nombre de saumons présents dans la Spey et la Dee ; la justification d'écloséries à grandes échelles est en effet très discutable dans ces conditions. Concernant la Wye, il sera très intéressant de suivre l'évolution du nombre des captures au delà des cinq à dix prochaines années.



Source : graphe des captures d'après le livre « Swimming Against The Tide »

En ce qui concerne la rivière Tyne (voir à ce sujet notre bulletin N° 15 d'avril 2007), il existe un différent entre les biologistes de l'agence britannique de l'environnement (SEPA) et Monsieur Peter GRAY, ancien directeur de la salmoniculture de KIELDER, décédé en novembre 2013 ; il a coécrit un livre « SWIMMING AGAINST THE TIDE », dans lequel il fait part de ses expériences ; il conteste vigoureusement l'argumentation de l'agence de l'environnement. Le graphique ci dessus montre l'évolution des captures à la ligne dans cette rivière de 1959 à 2008. Remarquons, que les captures progressent exponentiellement suite à l'apport de l'alevinage. Il a débuté en 1979 (12500 smolts), puis, c'est à partir de 1985 que le nombre de géniteurs a été suffisant pour augmenter de manière importante l'alevinage (alevins et smolts). Le succès « précoce » de la rivière Tyne repose sur deux piliers : l'amélioration de l'habitat et l'apport de l'alevinage.

L'Allier

Sur le bassin de l'Allier (hors Sioule) le nombre moyen (sur 5 ans) de saumons comptés à Vichy oscille entre 490 et 870 depuis 2000 ; le seuil de conservation de saumons sur les frayères a été évalué à 1700 (hors Sioule) ! Nous pensons que le saumon Loire-Allier est loin d'être sauvé. Lorsque le nombre de saumons passés à Vichy sera supérieur à 2500, l'alevinage devrait être réorienté ; il s'agira d'un alevinage de précaution et/ou orienté à des fins de recherches. Le nombre de saumons passés à Vichy est un critère important, certes, toutefois d'autres aspects qualitatifs sont aussi à prendre en compte : quel est pourcentage de 3 étés de mer ? S'agit-il de saumons précoces ou tardifs ? Quelle est leur condition sanitaire ? etc ... Malheureusement nous sommes (très) loin de ces étapes. Le travail fait entre les années 1970 et 1980, par les personnes du CSP avait permis de tirer plusieurs constatations :

- Les observations faites avaient signifié le très faible retour des poissons issus d'œufs d'origines étrangères d'où **un alevinage avec des œufs d'origine autochtone depuis des dizaines d'années** (soutenu par l'APS) ;
- des études du CSP avaient soulignées le rôle important des ruisseaux pépinières (cette idée s'est heurtée à des résistances locales) ;
- concernant l'habitat le CSP, La Société d'Etudes pour la Protection de la Nature du Massif Central (ancêtre de la FRANE) et l'APS ont contribué à arrêter les extractions de granulats dans le lit de la rivière. Rappelons que l'APS a œuvré à défendre la liberté de circulation du saumon sur l'axe Allier : Poutès, Chilhac, Vieille Brioude, Vichy.

Au CNSS, afin d'augmenter la diversité génétique, l'équipe suit les recommandations d'Eric VESPOOR, biologiste et expert dans la génétique (nombre de géniteurs efficaces, traçabilité, croisements factoriels...)

Complément

Commentaires de Monsieur Orri VIGFUSSON (Président du NASF – North Atlantic Salmon Fund) sur les séminaires cités ci dessus (d'après la revue Trout and Salmon de Janvier 2016)

« Pendant trop longtemps, les organismes gouvernementaux ont sous estimé l'étendue et l'urgence du problème et ils ont placé trop d'espoir dans la recherche et l'analyse.

L'évaluation scientifique de toutes les données pertinentes a totalement échoué pour arrêter la baisse des populations de saumons au fil des décennies. Au lieu de considérer la Cote Est dans son ensemble, la gestion fragmentée en Angleterre et en Ecosse n'a pas pleinement pris en compte les facteurs biologiques sous-jacents. En conséquence, la pêche de stocks mixtes a encore réduit le stock des saumons reproducteurs. Aussi, Orri Vigfusson a accusé le secteur privé du manque de soutien pour les efforts qui sont nécessaires (écloseries, rachat des filets) et il compare la gestion de l'Etat minimaliste en Islande avec la lourdeur de la « bureaucratie » Britannique.

Il a également souligné les succès obtenu sur les rivières Tyne en Angleterre et Ranga en Islande. Ces rivières ont eu un alevinage massif.

Ceci est la démonstration qu'il est grand temps au Royaume Uni que les Organisations réexaminent leur dépendance traditionnelle en provenance d'avis scientifiques. Il est un fait que la plupart des données sont utilisées pour dénigrer le potentiel d'alevinage ; elles sont basées sur des pratiques d'écloserie vieilles et inutiles menées dans l'ignorance des facteurs essentiels dans un environnement de la rivière qui déterminent la validité d'un jeune saumon, sauvage ou d'origine d'écloserie, sa vie ou sa mort.

Les scientifiques doivent effacer de leurs esprits l'histoire ancienne ; ils doivent examiner les éléments de gestion qui ont favorisé la réussite de la Tyne et Ranga et se remettre en cause : « revoir leur données et analyses sur lesquelles ils se fondent pour donner leur avis. »



Couple de saumons – nov. 2013 - (Photo APS)



Tacon d'un an + - juillet 2016 - (Photo J. Bouvier)

Notre première conclusion.

Dans une rivière dont le stock est bien au dessus du seuil de conservation, l'alevinage est surtout une mesure de précaution ; il peut aussi servir à aider dans le cadre de recherches, d'évaluation et/ou de validation des dispositifs existants ou mis en place récemment (mesure de l'impact d'un dispositif de dévalaison des smolts, par exemple).

Dans d'autres cas, comme malheureusement sur l'Allier, il nous apparaît incontournable de poursuivre la restauration, avec un alevinage de qualité en tenant compte des acquis des années précédentes (du au retour des années précédentes), des particularités du bassin Loire-Allier et des évolutions futures de l'habitat. C'est ce que nous développerons dans le prochain bulletin.

POUTES

Le 31 mai 2016, le comité d'engagement d'EDF a décidé de suspendre les travaux du réaménagement de POUTES. L'argumentation est économique : la baisse du prix de vente du mégawatt électrique entraîne la non assurance de la viabilité de la concession.

Rappelons que la concession a été accordée sur la base de cet aménagement, de plus :

- La construction en 1941, par la Compagnie de la Loire et du Centre, du complexe Poutès / Monistrol d'Allier a été entachée d'irrégularité ;
- Le barrage se situe dans le tiers inférieur des meilleures frayères de l'Allier : le potentiel de production de saumoneaux de cette zone (amont de Langeac) est estimé à 47 % de celui de l'Allier ;
- Malgré des travaux entrepris depuis 1986, la dévalaison des smolts reste un problème d'ordre un : 40 % de ceux nés à l'amont du barrage n'empruntent pas la glissière de dévalaison, et 25 % de ceux qui l'empruntent restent plus de 23 jours dans la retenue ! par voie de conséquence, ces 25 % de smolts auront les plus grandes difficultés à survivre lors du passage de l'eau douce à l'Océan.
- Etc

Ce projet, dans le cadre du renouvellement de concession, a été très longuement négocié ; nous ne doutons pas que tous les scénarii : financiers, risques techniques, fiabilité, etc ont été étudiés par EDF. Ce report est inadmissible, c'est un manquement aux engagements pris. Son actionnaire principal est l'Etat ; la défense de l'environnement doit elle se résumer à des belles déclarations et se manifester par le contraire ?

Au regard de l'historique de ce complexe, l'ensemble des ONG a fait un grand pas dans un esprit d'ouverture. Concilier le développement économique des collectivités locales et l'environnement est un pari vers des relations apaisées entre tous les acteurs. Or, cette décision compromet ce climat de confiance. Pour notre part, nous souhaitons que la raison l'emporte et « quelle soit la meilleure !!! » : nous demandons le démarrage du chantier au plus tard en Juin 2017.

Les barrages construits dans le monde entre 1930 et 1970 ont conduit :

- A la fragmentation des rivières et fleuves et à la disparition des poissons migrateurs ;
- A la modification des régimes hydrauliques des fleuves et au blocage des sédiments ;
- A des tensions politiques pour l'accès à la ressource en eau ;
- A des ressources halieutiques (près des estuaires) amoindries ; etc

Nous pensons que cet aménagement constituera un contre-exemple qui valorisera l'image d'EDF dans le monde et dont l'entreprise pourra profiter pour remporter des contrats internationaux.

CA APS

Point sur les passages de saumons (données LOGRAMI)

Allier	Vichy ⇒ 464 au 4 août	Langeac ⇒ 88 au 1 août	Poutes ⇒ 10 au 1 août
Loire Arroux	Decize ⇒ 18 au 27 juillet	Gueugnon ⇒ 5 au 12 juillet	Roanne ⇒ 0 au 6 juin
Creuse Gartempe	Descartes ⇒ 110 au 3 août	Chateauponsac ⇒ 0 au 24 juillet	
Vienne	Chatellerault ⇒ 22 au 3 août		

J'aide les actions en faveur du J'aide Saumon Atlantique Loire Allier



J'adhère à [l'Association Protectrice du Saumon](#)

Nom (en lettres CAPITALES) : Prénom

Adresse : Courriel :

Code postal : Ville : 

Membre adhérent ☐ 25 € Membre sympathisant ☐ 30 € Membre bienfaiteur : ☐ 35 €

Ci joint la somme de€ Par chèque bancaire ☐

A l'ordre de [l'Association Protectrice du Saumon Loire Allier](#)

A Monsieur Pierre HAUTIER – 4, rue de la Chapelle – 63 130 ROYAT

La carte de membre me sera renvoyée dès réception par retour de courrier

Remise en état de la structure des incubateurs

Début Juillet, nous avons commencé la remise en état de la structure des deux incubateurs de l'Arçon et de Laprade. Ces travaux bénéficient d'une aide de 40 % de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. La mise en place des enseignes sera faite fin septembre.



Quelques phases des travaux et les membres de l'APS qui ont pris part

LES BREVES

- Le 8 mars réunion sur site des Lorrains avec VNF, DTT, ONEMA et APS pour des échanges ;
- 29 mars visite des barrages, un exutoire de dévalaison de smolts libéré d'embâcles ;
- 1 avril conférence sur le saumon par APS pour l'association COLIBRI à Maclas (près de PELUSSIN) ;
- 12 avril réunion à la Préfecture du PUY sur la navigation sur le haut Allier ;
- 23 avril participation de l'APS au nettoyage des berges de l'Allier à Langeac ;
- 23 avril assemblée générale de l'AIDSA à Paris ;
- 23 mai participation à une réunion du SAGE Alagnon ;
- 28 mai nettoyage des incubateurs ;
- 14 Juin conférence de presse avec le collectif (SOS Loire Vivante, ENR, APS, CNSS, Fédération Pêche 43) au PUY au sujet de POUTES ;
- 6 et 7 Juillet remise en état de la structure basse de l'incubateur de Laprade et passage couches de lasure sur les deux incubateurs (Arçon et Laprade) ;
- 25 Juin envoi d'une lettre collective (SOS Loire Vivante, ENR, AIDSA, APS, CNSS, Fédération Pêche 43) au Ministère de l'Environnement au sujet de POUTES ;
- 27 Juillet remise de la contribution de l'APS à l'enquête d'utilité publique au sujet de l'aménagement du seuil des madeleines.

